

Dans le cadre du prolongement du

## Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) tout au long de la vie

### de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral

en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France, il est lancé

### Un appel à candidatures en direction des journalistes

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information  
et la liberté d'expression

du 30 janvier au 16 juin 2023

**Date limite de candidature : 16 mai 2022 inclus**

## MISSION PROPOSEE AU (A LA) JOURNALISTE-RESIDENT(E) :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté urbaine de dunkerque souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2022-2023 en invitant à nouveau, un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.

### Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc.) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ vingt-cinq équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la co-production de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné(e), si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc.) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté urbaine, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;

### De façon plus précise, la résidence-mission :

Aura pour objectif :

- de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- de sensibiliser aux enjeux d'information et de liberté d'expression ;
- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
  - des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue un axe

majeur de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;

- des actions éducatives en direction des publics ;
- la diffusion des productions du/de la journaliste invité(e), temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au (à la) journaliste candidat(e) que la communauté urbaine de Dunkerque en lien avec le réseau de bibliothèques de l'agglomération, Les Balises s'est engagée en partenariat avec la DRAC et l'AFEV dans une expérimentation qui consiste à mener, avec un groupe de services civiques, des actions d'Education aux Médias et à l'Information auprès des publics en bibliothèque. Des croisements entre le (la) journaliste résident(e) et ce dispositif seront encouragés.

## NOTE DE CONTEXTE :

La Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 200 000 habitants dont environ 25% d'âge scolaire.

Il regroupe 17 communes et communes associées étendues sur 30 kilomètres, depuis le département du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière belge : *Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappel-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand Dunkerque (Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol sur Mer), Ghyvelde-Les Moères, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Lefrinckoucke, Loon-Plage, Saint-George-sur l'Aa, Tétéghem-Coudekerque-Village, Spycker et Zuydcoote.*

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Dunkerque-Centre, Dunkerque-Bergues, Dunkerque-Wormhout, Dunkerque-Gravelines, Dunkerque-Saint Pol.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 157 écoles élémentaires primaires
- 27 collèges
- 15 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels
- Une antenne de l'Université du littoral,
- l'I.R.T.S. (Institut Régional de Formation des travailleurs sociaux),
- l'E.S.A. (Ecole Supérieure d'Art Dunkerque –Tourcoing)
- Une antenne de l'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation)

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats.

Citons, sans être toutefois exhaustif :

- les centres sociaux
- les maisons de quartier

- les centres de loisirs
- les clubs ou instances de pratique artistiques, sportives, etc.
- les instituts médicoéducatifs
- la Sauvegarde du Nord
- La Projection Judiciaire de la Jeunesse
- (...)

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Enfin, il peut être également pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables du CLEA et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes. Vous aurez déjà un aperçu, ici aussi non exhaustif, de ces structures.

<http://www.dunkerque-culture.fr/fr/>

Enfin, pour faire plus ample connaissance avec la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/>

## CONDITIONS :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **du 12 décembre 2022 au 16 juin 2023**. Il s'agit d'une **résidence de quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours ouvrés) sont à répartir sur la période de résidence**.

**Le calendrier se déroule de la façon suivante :**

**La semaine d'immersion sur le territoire du 12 au 16 décembre 2022.** Cette semaine prévoit l'organisation de temps de rencontres qui permettront aux enseignants (1er et second degré), mais également aux professionnels du champs de la culture, du social, de l'animation, de la justice, du sanitaire et du médico-social... de découvrir le/la journaliste avec notamment l'organisation de la 27ème heure artistique ;

**La phase de déploiement du 30 janvier au 16 juin 2023.** Les premières semaines de cette phase sont constituées de rencontres organisées par la CUD auprès d'équipes de professionnels, tous invités à mettre en place la co-construction des projets avec les artistes résidents. Les semaines suivantes permettent aux artistes, aux enseignants et professionnels de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement, au bénéfice des publics accompagnés.

En ce qui concerne la rétribution du (ou de la) journaliste retenu(e), le coût total employeur de la présence journalistique du journaliste-résident, (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées comprises) est de **24 000 euros** pour l'ensemble de la résidence. Ce sont les contributions respectives de la communauté urbaine de dunkerque Grand Littoral et du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission (défraiement forfaitaire mensuel de 150 euros) et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le/la journaliste-résident(e) doit être autonome pour ses déplacements, il/elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

## ACCOMPAGNEMENT :

C'est la communauté urbaine de Dunkerque et plus précisément la direction de la culture qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. A ce titre, elle :

- accompagne le/la journaliste-résident(e) afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (logement, paiement de l'artiste, gestion du budget, etc.).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent le/la journaliste-résident(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du journaliste-résident(e) et de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté urbaine de Dunkerque en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par ces résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la communauté urbaine de Dunkerque.

## CONTEXTE SANITAIRE :

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>

De manière préventive, les artistes concevront des projets avec une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

## POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Si vous êtes journaliste professionnel(le), français(e) ou étranger(e), désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 16 mai** dernier délai, aux adresses suivantes : [sophie.josseaux@culture.gouv.fr](mailto:sophie.josseaux@culture.gouv.fr) / [marie-noelle.vermeulen@tud.fr](mailto:marie-noelle.vermeulen@tud.fr)  
un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- votre curriculum vitae ;
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre ;
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

## ANNONCE DU/DE LA JOURNALISTE-RÉSIDENT(E) RETENU(E) :

Un jury composé de représentants :

- de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
  - de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts de France
  - de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias
  - de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale
- se réunira **courant juin**.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, le 30 juin 2022.**

## POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à :

Marie-Noëlle Vermeulen, coordinatrice CLEA - Direction de la culture / Communauté Urbaine de Dunkerque

[marie-noelle.vermeulen@tud.fr](mailto:marie-noelle.vermeulen@tud.fr) / 03.28.24.54.21

Sophie JOSSEAUX, conseillère action culturelle et territoriale / DRAC Hauts de France

[sophie.josseaux@culture.gouv.fr](mailto:sophie.josseaux@culture.gouv.fr)

## Annexe : liste (non exhaustive) des structures culturelles du territoire

### **LES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DE L'AGGLOMERATION / RESEAU LES BALISES**

[www.lesbalises.fr](http://www.lesbalises.fr)

Le réseau de bibliothèques Les Balises a été lancé en mai 2015 par la CUD. Il rassemble plus de 20 bibliothèques de lecture publique et centres de ressources spécialisés, répartis dans 13 communes.

Ce qui le caractérise est la gratuité de l'adhésion pour toutes et tous et un usage facilité grâce au « prêté ici rendu ailleurs » : chacun-e peut réserver des documents sur le site internet, se les faire livrer dans la bibliothèque qui lui convient puis les rendre dans celle de son choix.

Chaque bibliothécaire place le lecteur au cœur de son activité et agit pour que celui-ci considère la bibliothèque comme un lieu entre la maison et le travail (ce que l'on appelle tiers-lieu).

Des groupes de travail thématiques réunissant les bibliothécaires, coordonnés par la CUD, sont constitués dans cet objectif. Ils permettent d'élargir un réseau professionnel à l'échelle de l'agglomération, d'échanger sur les pratiques et de les faire évoluer ensemble afin d'une part, de mieux répondre aux attentes des publics utilisateurs, d'autre part, d'aller chercher les autres publics.

Les bibliothèques qui composent le réseau sont :

- BIB de Dunkerque, 2 Rue Benjamin Morel, 59140, DUNKERQUE
- Médiathèque Le Petit Prince, Square Jacques Prévert, 59380 ARMBOUTS-CAPPEL
- Médiathèque de Bourbourg, Rue Jean Varlet, 59630 BOURBOURG
- Médiathèque de Bray-Dunes, Place de la gare, 59123 BRAY-DUNES
- Bibliothèque municipale, Place Bernard Gouvard, 59180 CAPPELLE LA GRANDE
- Réseau de lecture publique de COUDEKERQUE-BRANCHE
- Réseau de lecture publique de DUNKERQUE
- Médiathèque de Grand-Fort-Philippe, Rue Merlin Lavallée, 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE
- Médiathèque Nelson Mandela, Place de l'Europe, 59760 GRANDE-SYNTHÉ
- Médiathèque de Gravelines, 15 Rue de Calais, 59820 GRAVELINES
- Bibliothèque municipale de Leffrinckoucke, 330 Rue Roger Salengro, 59495 LEFFRINCKOUCKE
- Médiathèque Marcel Pagnol, 60bis Rue George Pompidou, 59279 LOON PLAGE
- Médiathèque Emile Zola, Centre Jean Cocteau, 59430 SAINT-POL SUR MER
- Bibliothèque Michel Butor, rue de la Mairie, 59229 TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Par ailleurs, a été inauguré en mai 2019, la nouvelle bibliothèque de Dunkerque. Cet équipement se compose de multiples espaces (espace presse, salon de musique, espace jeux vidéo, auditorium, café) pour le rez-de-chaussée. Et à l'étage se trouvent un espace de travail, ainsi que des espaces de collaborations pour le travail en groupe ou les ateliers.



## **ATELIER CULTURE « LA PISCINE »**

Rue du gouvernement, 59140 DUNKERQUE

[www.atelierculture.fr](http://www.atelierculture.fr)

Service culturel de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO), l'Atelier Culture « La Piscine » est un lieu de rencontres, d'échanges, d'expérimentation, de création artistique et culturelle entre professionnels et amateurs. Il permet à un public étudiant et non étudiant de découvrir la culture vivante contemporaine sous diverses formes (théâtre, danse, vidéos, musique) au travers d'ateliers, de stages, d'actions de sensibilisation et de spectacles. Ouvert sur le territoire dunkerquois et la région, il développe des partenariats avec des opérateurs culturels de toute l'agglomération et à rayonnement d'agglomération.

## **LE BATEAU FEU/ SCENE NATIONALE**

Le Bateau Feu / Scène nationale, Place du Général de Gaulle, 59140 DUNKERQUE -

[www.lebateau.feu.com](http://www.lebateau.feu.com)

Le Bateau-Feu/Scène Nationale remplit une mission de création et de diffusion artistique dans le but de permettre, y compris par une intense activité de développement culturel, l'appropriation de la création contemporaine par les publics les plus divers. Depuis sa création en 1991, il s'est imposé dans l'agglomération comme un équipement structurant du développement artistique et culturel du territoire.

Les axes du projet artistique et culturel sont :

- Une programmation pluridisciplinaire avec une attention particulière portée à l'art lyrique et au théâtre d'objets.
- Une large part offerte à la création transfrontalière et internationale.
- Une saison « hors les murs » dans divers lieux de l'agglomération.
- Des temps forts ponctuels.
- Des résidences artistiques suivies sur deux saisons.
- La coproduction de projets d'action culturelle à caractère participatif, en lien notamment avec l'Education nationale et les maisons de quartiers.

## **CHATEAU COQUELLE / Centre culturel**

Château Coquelle, Rue de Belfort, 59240 DUNKERQUE

[www.lechateaucoquelle.fr](http://www.lechateaucoquelle.fr)

Le Centre Culturel « le Château Coquelle » s'attache à développer les pratiques artistiques en amateur et à mettre en œuvre un projet de développement autour du spectacle vivant et de la photographie. Que ce soit dans la pratique amateur ou en professionnalisation (ateliers, formations, rencontres, etc.) ou dans la diffusion et l'accès à la connaissance (expositions, spectacles, résidences d'artistes, centre de ressources, conférences, etc.), les actions menées proposent le plus possible de croiser les publics quelles que soient leurs spécificités (enfants et personnes âgées, amateurs et professionnels, publics handicapés et non handicapés, etc.).

Le Château Coquelle développe également un projet artistique et culturel autour des arts de la parole et du récit. Ce projet qui implique un grand nombre de partenaires et de communes de l'agglomération, comporte d'une part, un temps fort intitulé « Récits sans Frontières » et, d'autre part, un important volet d'actions culturelles se déclinant tout au long de l'année en direction d'une grande variété de publics.

Dans le cadre de son projet d'actions, le Château Coquelle met en œuvre un projet d'importance dans les domaines de la photographie. Les Rencontres Photographiques de DUNKERQUE couvrent une saison de photographie et s'attachent, par une diversité d'actions culturelles et artistiques à destination de tous les publics (notamment scolaires et étudiants), à promouvoir la photographie sous toutes ses formes, dans un rapport nourri avec le territoire et ses acteurs.

## **CENTRE DE LA MEMOIRE URBAINE / ARCHIVES D'AGGLOMERATION**



9003 Route du Quai Freycinet 3 – 59140 DUNKERQUE

La conservation des archives du territoire est depuis longtemps au nombre des engagements de la Communauté urbaine. En apportant une contribution déterminante en matière d'équipement et d'agents spécialisés à l'ensemble des communes, dont la ville centre, la CUD a créé le plus important service intercommunal d'archives de France, matérialisé en 2014 par son ouverture au public dans les locaux rénovés de la Halle aux sucres.

Son équipe est aujourd'hui active à l'échelle de tout le territoire en matière de classement, de formation et d'accompagnement. Elle procède, au Centre de la mémoire urbaine d'agglomération dans la Halle aux sucres, à la conservation, à la communication et à l'étude de ce patrimoine écrit.

En apportant son expertise aux partenaires des communes, de la CUD et de la Halle aux sucres, en orientant les lecteurs dans sa salle de recherche et en accueillant visiteurs, partenaires, classes et associations... le Centre de la mémoire urbaine contribue au rayonnement de l'histoire et du territoire tout en affirmant son importance patrimoniale.

### **ECOLE SUPERIEURE D'ART DUNKERQUE-TOURCOING**

ESA / Site de Dunkerque, 5 bis Rue de l'esplanade, 59140 DUNKERQUE

[www.esa-n.info](http://www.esa-n.info)

Résultat de la fusion en janvier 2011 de l'école régionale des beaux-arts de Dunkerque et de l'école régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing, l'école supérieure d'art accueille sur ses deux sites 250 étudiants. Avec son option art, elle forme particulièrement aux parcours d'artistes, d'auteurs et de créateurs contemporains.

Elle propose des ateliers encadrés par des techniciens spécialisés dans des champs disciplinaires très variées (dessin, peinture, son, vidéo, photo, informatique et multimédia, etc.), un centre de documentation proposant un fonds de référence dans le domaine de l'art, de son histoire et ses théories, ainsi que des cycles de conférences, rencontres avec des artistes, expositions, etc.

### **LA HALLE AUX SUCRES /LEARNING CENTER « ville durable »**

9003 Route du Quai Freycinet 3 – 59140 DUNKERQUE

<https://www.halleauxsucres.fr/>

La Halle aux Sucres se trouve sur le môle 1. Cet entrepôt des sucres a été destiné au stockage du sucre de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle jusque dans les années 60, avant de recevoir diverses marchandises pour être finalement désaffecté au début des années 90 avec l'évolution des trafics portuaires.

Réhabilité par l'agence PL Faloci, il accueille, depuis l'été 2014, des acteurs locaux aux compétences urbanistiques et environnementales (AGUR), des services de la communauté urbaine de Dunkerque (Archives, Environnement et Urbanisme) ainsi que l'INSET-CNFPPT, qui forme les cadres territoriaux.

Il possède un centre de ressources et de documentation, ainsi que des salles de travail, des espaces chercheurs, un cycle d'expositions temporaires et de conférences dédiées aux thèmes de la ville durable.

La Halle aux Sucres propose des événements grand public à travers une programmation artistique et culturelle.

### **RESEAU DES 5 SALLES DE CINEMA DE L'AGGLOMERATION**

- Studio 43, Pôle Marine, Rue des fusiliers marins, 59140 DUNKERQUE, [www.studio43.fr](http://www.studio43.fr)
- Le Fa-mi-la, 37 Rue Salengro, 59123 BRAY-DUNES
- Le Sportica, Place du Polder, 59820 GRAVELINES, [www.sportica.fr/cinema/](http://www.sportica.fr/cinema/)
- Le Varlin, Rue Denis Papin, 59760 GRANDE-SYNTHE, [www.cinemalevarlin.fr](http://www.cinemalevarlin.fr)
- Studio « Le Hérisson », Place de la Convention, 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE

Dans la continuité de leur mission première de programmation et de sensibilisation à l'art cinématographique, les 5 salles de cinéma indépendantes de l'agglomération se sont fédérées dans le cadre

de « Ciné-agglo », projet coordonné et animé par le Studio 43, autour de deux dispositifs à destination du jeune public :

- « Ecole et cinéma » : dispositif national d'éducation au cinéma (Ministère de la culture et Education nationale) dans le temps scolaire.
- « Les Toiles filantes » : cycle d'éducation et de sensibilisation à l'image hors temps scolaire à destination du jeune public et des familles. Dans ce cadre, une programmation trimestrielle de 3 à 4 films adaptés à chaque âge de l'enfant est proposée. Chaque séance est systématiquement accompagnée d'un prolongement pédagogique et ludique (ciné-biberon, ciné-quizz, animations autour du conte, etc.).